



LES INFOS DE LA CGT TRESOR DU CHER

Courriel : cgt.018@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : www.tresor.cgt.fr/18.

Lundi 12 avril 2010

Numéro : N° 2/2010

NE TOUCHEZ PAS A NOS RETRAITES

Le 12 avril prochain, le Ministre Woerth convoque les confédérations syndicales afin de définir le calendrier et les modalités de discussion de la «réforme» des retraites voulue par N. SARKOZY. Le 15 avril, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) publiera un rapport qui doit servir de base à la «concertation».

La presse s'est largement fait l'écho des orientations qui seront proposées :

- Allongement de la durée de cotisation,
- Recul de l'âge de départ,
- Rapprochement public-privé par la remise en cause du code des pensions et du calcul sur les 6 derniers mois.

En 2003, la réforme Fillon, par l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans en 2012 et l'institution d'une décote progressive devant atteindre 5% l'an en 2015, a déjà produit ses effets dévastateurs sur le niveau des pensions des collègues partant actuellement à la retraite.

Concrètement, nombre de collègues, après 37 ou 38 années d'activité, dans un contexte de dégradation continue des conditions de travail, aspirent à partir en retraite à 60, 61 ou 62 ans, avec une carrière de fait incomplète. Cela se traduit par des pensions inférieures de 10 à 20% par rapport à la situation d'avant 2003.

Qui peut accepter une nouvelle dégradation du niveau de nos pensions ?

L'allongement de la durée de cotisation serait une catastrophe pour tous les salariés du public et du privé. En outre, pour nous fonctionnaires, le passage au calcul sur les 25 meilleures années, en vigueur dans le privé, c'est 30% de retraite en moins. Qui peut le tolérer ?

Le régime général est victime du pillage par le capital des richesses produites par les salariés ; en 2008, le patronat a bénéficié de 31,7 milliards d'euros d'exonérations de

cotisations sociales alors qu'on nous parle d'un déficit de la branche vieillesse du régime général de 10 milliards.

Les retraites des fonctionnaires, régies par le code des pensions, sont menacées au nom d'un déficit de l'état sans précédent provenant de la gabegie des fonds publics au profit des grandes entreprises, des rentiers et des hauts revenus. L'ensemble de ces cadeaux peut être estimé à près de 150 milliards d'euros !

Les marchés financiers dictent au gouvernement la mise en pièces des systèmes de retraite, l'ouverture massive aux fonds de pension.

Ils exigent de faire payer la dette de l'Etat, au nom des critères du pacte de stabilité de l'Union européenne, aux fonctionnaires et aux services publics. Nos sections publient un argumentaire complet démontrant que tous les régimes de retraites sont parfaitement viables aujourd'hui et demain. Demandez le au militant de votre service.

Le gouvernement cherche à établir des «diagnostics partagés» et recherche le consensus pour faire aboutir sa contre-réforme.

Aucune remise en cause de nos droits en matière de retraites n'est négociable !

- **Maintien de l'âge légal de départ à 60 ans**
- **Non à tout allongement de la durée de cotisation**
- **Maintien du code des pensions civiles et militaires**
 - **Maintien du calcul sur les 6 derniers mois**
 - **Suppression de la décote**

Sur ces revendications, l'unité des agents, avec leurs organisations syndicales, peut faire reculer le gouvernement

BULLETIN D'ADHESION



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT
Alors, je me syndique...

Nom : _____ Prénom : _____
Affectation : _____
Grade : _____ Indice : _____
Date : _____ déclare adhérer au Syndicat National du Trésor CGT.
Signature : _____

Secrétaire Christian Millérioux tél : 06 14 52 31 76
courriel : christian.millerioux@dgifp.finances.gouv.fr